Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260413-2026_063_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril, à 18h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle polyvalente du collège Simone Veil, 21 rue de Dahouët à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Stéphane de SALLIER DUPIN Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 7 avril 2026

PRESENTS :
BEAUDET Xavier, BERNARD Matthieu, BERNU Sylvain, BIDANEL Nathalie, BOUGUET Julia, BOURRÉ Gilles, BOUZID Nathalie, BRUNET Jean-Maurice, CARIMALO Myriam, CORLAY Nathalie, de SALLIER DUPIN Stéphane, DELAITRE Véronique, DUBOIS Philippe, GALLÉE Fabienne, GERTSCH Vanessa, GIBIER-GODEL Tiphaine, GOASTER Samy, GROIGNO Rémi, GUEGUEN Manuella, GUYMARD Jean-Luc, LAMIRAND Dominique, LE GUEN Nadège, LINTANF Goulven, LORMEL Nicolas, MARTIN Bertrand, RAVARD Antoine, RUSU Mihaela, SAGORY Thierry, THOMAS Ann-Gaël, THOMAS Christophe, URVOY Laurence

ABSENTS :
- BÉZARD Marie-Sergine donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- BURLOT David donne pouvoir à RAVARD Antoine,
- LE DOLEDEC Brice donne pouvoir à DUBOIS Philippe,
- MACHLOUT Georgette donne pouvoir à GOASTER Samy,

SECRETAIRE DE SEANCE : BEAUDET Xavier

Délibération n°2026-063

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 4

AFFAIRES GENERALES
SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) LAMBALLE TERRE & MER TOURISME - DESIGNATION

À la suite de la loi NOTRe du 7 avril 2015, la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'Office de Tourisme » a été transférée au niveau des EPCI. Dès lors, la communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer avec les Communes d'Erquy, Lamballe-Armor, Jugon-Les-Lacs et Moncontour, ont créé une Société Publique Locale, la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme, dont elles sont actionnaires.

La SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme assure la gestion de cette compétence « promotion du tourisme, dont la création d'Office de Tourisme » pour le compte de ses actionnaires et porte l'Office de Tourisme Communautaire.

L'intérêt de la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme est de permettre la coopération territoriale et une maîtrise publique, le contrôle sur cet outil devant être analogue à celui effectué sur les services des collectivités actionnaires, lesquelles restent maîtres de leurs compétences.

Selon les statuts de la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme, la Commune de Lamballe-Armor, actionnaire, doit désigner un représentant pour siéger au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260413-2026_063_DELIB-DE

Par exception, le Conseil municipal peut prévoir de procéder à l'élection des membres par un vote « à main levée » si le Conseil municipal en décide ainsi à l'unanimité (art.L.2121-21 du CGCT).

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- DECIDE de voter à main levée,

VOTE : Adopté à l'unanimité

- DESIGNE MARTIN Bertrand pour représenter la Commune de Lamballe-Armor au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité